

Metz, le lundi 12 janvier 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement de la campagne d'inscriptions pour les Classes à Horaires Aménagés Musique et Danse au Conservatoire de l'Eurométropole de Metz

Les inscriptions pour les Classes à Horaires Aménagés Musique et Danse (CHAM-CHAD), à l'école primaire, au collège, ainsi qu'à la filière S2TMD au lycée, sont ouvertes du 20 janvier au 1^{er} mars 2026.

Dispositif unique à l'échelle de l'Eurométropole, les classes à horaires aménagés sont ouvertes aux élèves motivés par la pratique de la musique, de la danse ou du théâtre. Elles offrent l'opportunité de concilier harmonieusement la scolarité avec une pratique artistique exigeante.

Située boulevard Paixhans, à une centaine de mètres du Conservatoire, l'école élémentaire Debussy propose des CHAM dès le CE1 et des CHAD à partir du CE2. Unique au sein des écoles des 46 communes de l'Eurométropole de Metz, ce dispositif d'excellence permet de concilier les enseignements scolaires et une pratique artistique. Chaque semaine, les élèves inscrits en CHAM et CHAD se rendent au Conservatoire les lundi et jeudi après-midi, pour y suivre l'ensemble de leurs cours collectifs (entre 3 et 6 cours hebdomadaires), et, selon les emplois du temps, leur cours d'instrument.

Les élèves inscrits dans ces filières bénéficient d'une exonération des frais de scolarité au Conservatoire, ceux-ci étant pris en charge par l'Eurométropole de Metz. Seuls restent à la charge des familles les frais de dossier (70 €), ainsi que, le cas échéant, les frais de location d'instrument. L'accès à ces dispositifs exige en contrepartie un fort engagement et une motivation soutenue, tant sur le plan scolaire qu'artistique.

CONTACT PRESSE | Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné

Anne DITSCH | Médiathécaire

03 57 88 38 42 | 06 45 30 93 54 | aditsch@eurometropolemetz.eu

CONTACT PRESSE | Direction de la communication Eurométropole de Metz / Ville de Metz

Céline VINCENT | Attachée de Presse

03 57 88 32 60 | 07 87 12 04 78 | cvincent@eurometropolemetz.eu

Dérogations spécifiques :

- Par la mairie pour l'entrée en CHAM/CHAD des élèves de CP
- Pour les élèves de CE1 admis en CHAM et CE2 admis en CHAD : uniquement si l'école Debussy n'était pas leur école de secteur

Les parents sont vivement invités à prendre connaissance de ce dispositif privilégié. Les équipes du Conservatoire se tiennent à leur disposition pour toute demande de rendez-vous, en présentiel ou par téléphone, afin de le présenter plus en détail.

La campagne d'inscriptions pour l'année scolaire 2026-2027, est programmée du mardi 20 janvier au dimanche 1^{er} mars 2026 inclus, sur le site internet du Conservatoire :
<https://conservatoire.eurometropolemetz.eu/re-inscrivez-vous/horaires-adaptés-6017.html>

Informations complémentaires :

- Réunions d'informations organisées en présentiel et/ou en visioconférence (dates et lieux disponibles sur le site internet du Conservatoire).
- Secrétariat de la scolarité du Conservatoire : 03 57 88 38 38
conservatoire@eurometropolemetz.eu
- Site du Conservatoire - rubrique Horaires Adaptés

www.eurometropolemetz.eu

www.facebook.com/EurometropoleMetz - www.twitter.com/EuroMetroMetz

www.instagram.com/EurometropoleMetz

CONTACT PRESSE | Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné

Anne DITSCH | Médiathécaire

03 57 88 38 42 | 06 45 30 93 54 | aditsch@eurometropolemetz.eu

CONTACT PRESSE | Direction de la communication Eurométropole de Metz / Ville de Metz

Céline VINCENT | Attachée de Presse

03 57 88 32 60 | 07 87 12 04 78 | cvincent@eurometropolemetz.eu